



Journée d'action du jeudi 1er février (avec les personnels de l'Education Nationale)

Le syndicat CGT Brest métropole s'est exprimé !

« Nous sommes ici rassemblé.es pour toutes et tous ensemble exprimer notre exigence de garantir pour les enfants un service public éducatif de qualité. A l'opposé de ce que le nouveau gouvernement nous propose, sa ministre de l'Education Nationale en tête. Oui, dans les établissements publics, les enfants portent des baskets, et alors ? Ils et elles méritent un accueil de qualité. Et aujourd'hui, cela est remis en cause par les logiques économiques qui année après année cassent notre outil de travail.

Les agent.es territoriaux, qu'ils et elles soient des écoles, des collèges ou des lycées font vivre ce service public, tout comme les personnels de l'Education Nationale. Pas d'école sans enseignant, pas d'école sans agents territoriaux. Ils et elles sont aussi, essentiels à la vie des établissements scolaires et périscolaires : agent.es techniques, atsem, animateurs et animatrices, AESH, concierges, etc.

Sur Brest, aujourd'hui, près de 95 % des cantines sont fermées, et 90 % des haltes. Ces chiffres montrent la détermination des agent.es de la collectivité.

Et c'est bien pour satisfaire les besoins légitimes des familles d'avoir un service public éducatif de qualité que nous revendiquons :

- Un **renfort significatif de la présence d'adultes** formés et qualifiés pour encadrer et accompagner les enfants avec un renfort systématique pour les enfants à besoins spécifiques
- La reconnaissance réelle du métier d'animatrice et d'animateurs par une **politique de titularisation des postes**
- La garantie de la sécurité et du maintien de nos bâtiments par la présence d'un.e concierge par groupe scolaire
- Pour assurer une continuité de service, la **création d'un pool titulaire volant** pour chaque corps de métier (atsem, animateurs, agents techniques, responsables de site encadrant et concierges)
- Contre l'épuisement des équipes, **le passage aux 32h hebdomadaires et la reconnaissance de la pénibilité des métiers**
- Pour la reconnaissance des métiers, **l'attribution de la Prime Ségur appelée CTI-Complément de traitement indiciaire**
- Pour reconnaître leur travail effectif, **le passage en catégorie B des responsables de site encadrant**
- L'augmentation du **point d'indice à 6 euros** et son indexation sur l'inflation avec refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications. »